

A l'heure actuelle des données fondamentales ne sont toujours pas connues, ce qui est très inquiétant et constitue un obstacle pour que les élèves et leur famille puissent effectuer des choix raisonnés en toute connaissance, pour que tous les enseignements soient envisagés de manière définitive :

- programmes de terminale inconnus, y compris ceux des spécialités ;
- nature, durée des nombreuses épreuves du nouveau bac dont les premières se tiendront dans un an environ ;
- exigences en terme de spécialités dans deux ans pour la formation du supérieur dans le cadre de Parcoursup.

Par ailleurs les horaires trop restreints de certains enseignements comme les langues ou l'enseignement scientifique, l'insuffisance des enveloppes d'autonomie ne permettent pas des conditions d'enseignement correctes pour faire progresser tous les élèves.

Dans ces réformes, lycée-bac-parcoursup, le choix de la spécialité est primordiale. Les deux spécialités de terminale vont compter pour 42 % dans le résultat final du futur BAC. Dès la seconde les élèves doivent fixer des choix déterminants de manière beaucoup trop précoce.

Contrairement aux promesses initiales, le choix des familles est limité par le manque de moyen qui ne permet pas d'ouvrir un nombre de groupes de spécialités suffisant. De même l'orientation qui était un axe essentiel de la communication du ministre ne bénéficie d'aucun moyen fléchi dans les grilles horaires. Pire l'état se décharge de l'information à l'orientation sur les conseils régionaux sans aucun cadrage, sans aucun moyen, sans perspective sur l'avenir des psychologues de l'éducation du second degré.

Le ministère ne donne pas les moyens de mettre en œuvre les grandes priorités qu'il affiche dans la promotion de ses réformes.

Le bac sera dévalué par le poids du contrôle continu, le brevet des collèges le démontre. Ce bac serait stressant et plus compliqué avec au moins 21 épreuves qui vont induire un bachotage permanent des élèves tout au long de la première et de la terminale.

Enfin la structure des réformes du lycée et du BA comporte de nombreuses incohérences. La faiblesse de la place de l'enseignement scientifique dans le tronc commun de la voie générale en est un exemple. Pourquoi la présence de deux enseignements « d'exploration » dans le tronc commun de seconde (SES et informatique) alors que les autres sont réduits au statut d'option, ce qui va mettre en difficulté l'orientation vers la voie technologique. Pourquoi le latin et le grec sont ils privilégiés par rapport aux autres options dans l'évaluation du BAC. La pratique d'une troisième langue comme les enseignements artistiques peuvent constituer des atouts pour trouver un emploi et, pourtant, ces enseignements vont être dévalorisés dans ce nouveau bac. Cette liste est loin d'être exhaustive.

Les élèves actuellement en seconde vont être lésés de manière injuste et à leur dépend le nouveau système qui n'est pas prêt. Ils ont suivi les enseignements de seconde actuelle qui sont plus ou moins cohérents avec ceux de la première tels qu'ils viennent de paraître. L'exemple le plus criant est l'absence d'enseignement en informatique en seconde cette année, ce qui ne permet pas aux élèves d'opérer un choix éclairé pour la spécialité « numérique et sciences informatiques ».

Le conseil d'administration constate que les réformes ne sont pas prêtes à être appliquées. IL demandent leur suspension et de réelles négociations pour une réforme efficace et réaliste.

Les trop nombreuses absences d'informations clés ne permettent pas de mesurer tous les enjeux, notamment pour se prononcer sur la répartition des enveloppes d'autonomie à tous les niveaux. Le nombre de groupes de spécialité n'est pas définitif. Le conseil n'a donc pas toutes les clés pour se prononcer sur le TRMD, tableau de répartition des moyens par discipline. De plus, les moyens d'enseignement sont insuffisants pour former correctement tous les élèves. C'est pourquoi les représentants..... votent contre le TRMD.

Deuxième texte proposé au vote

Le conseil d'administration apprécie la qualité du travail de la proviseure et de la proviseure adjointe pour la préparation de ce TRMD malgré les nombreuses inconnues.

Dans le cadre de son règlement intérieur, le conseil d'administration demande une réunion début juillet quand les choix définitifs des spécialités seront connus.